

# Entre Arc-et-Senans Chaux et Loue



Commune  
d'Arc-et-Senans

## Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

**n° 54 janvier 2022**

Édité par la Mairie - Tél. : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h et de 15 h 00 à 17 h 00  
Adresse mail : [mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr](mailto:mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr) - Site internet : [www.arc-et-senans.com](http://www.arc-et-senans.com)

## Le mot du Maire

Vous avez pu lire sur le panneau d'affichage et dans la presse que les vœux du Maire pour 2022 ont été à nouveau supprimés. La raison en est toute simple, nous n'avions plus le droit de servir un pot de début d'année, qui était un motif supplémentaire de nous réunir et nous souhaiter une bonne et heureuse année. En conséquence vous trouverez dans la fiche annexée un condensé des réalisations 2021 et des projets 2022.

Lors de mes messages en début d'année 2021, j'espérais que la situation sanitaire du moment ne serait plus qu'un mauvais souvenir fin 2021, mais nous voyons que ce n'est pas le cas et je n'ose maintenant prédire que ce sera le cas fin 2022 ! Je compte sur chacun d'entre vous pour respecter les règles sanitaires en vigueur : port du masque obligatoire partout où il peut y avoir une concentration de population notamment au Centre Bourg, dans les magasins, église, salle des fêtes, gymnase. Je rappelle que la location de la salle polyvalente n'est pas interdite mais que ce sont les loueurs qui doivent s'assurer que leurs invités sont bien en règle. Je n'ose vous donner les conditions car entre le moment où j'écris cet article et la parution de ce bulletin, il y a de grandes chances que celles qui sont préconisées par le gouvernement aujourd'hui soient modifiées.

Nous avons pu in extrémis organiser le repas des anciens le 21 novembre dernier. Celui-ci a été un succès, tous les participants étant ravis de se retrouver et cela sans conséquence néfaste sur la propagation du virus. Il n'en est plus de même en cette fin d'année et en conséquence l'organisation du repas communal prévu le 12 février est en suspens. En fonction des nouvelles mesures il pourra être annulé ou reporté à une date ultérieure. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Je reçois quelques remarques concernant le renouvellement des concessions au cimetière. Ce renouvellement se fait dans le courant de l'année anniversaire de la réservation, avec plus ou moins de décalage parfois. La mise en informatique de la gestion du cimetière nous a permis un certain nombre de régularisations. En tout état de cause le renouvellement des concessions ne participe pas au paiement des travaux qui ont été réalisés dans le cimetière, ce n'est pas le même budget et les travaux sont soldés depuis plusieurs mois. J'en profite également pour préciser que l'extension du cimetière dans laquelle se trouvent exclusivement des caveaux, le jardin du souvenir et des colombariums sera traitée dans les mêmes conditions dès que cette extension sera plus complète.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2022, bonne santé et la réalisation de tous vos désirs.

Bien à vous

**Le Maire**  
Jacques Maurice

### • SOMMAIRE :

**En page 2**

- Les dernières décisions du conseil

**En page 3**

- Nos citoyens  
- Informations

**En page 4**

- Histoire



## Les dernières décisions du Conseil parmi les plus importantes

► Accord est donné au Maire pour qu'il demande le classement d'Arc et Senans en commune touristique, ce qui n'est pas le cas actuellement. Ce classement permettrait à la Commune d'obtenir un sur-classement démographique, synonyme d'augmentation de différentes dotations.

► Fixation des tarifs de la Bibliothèque municipale à 10 € par famille pour l'abonnement et vente de la carte jeune à 8 €, permettant une inscription gratuite à la bibliothèque.

► Le Maire est autorisé à prospector un fournisseur pour la mise en place de bornes donnant accès à l'électricité aux camping-caristes stationnés sur l'aire de camping-cars de la Mairie. Ces travaux sont justifiés par le fait que de plus en plus d'utilisateurs ont besoin d'une alimentation électrique pour l'utilisation d'appareils sanitaires : don du souffle, ou surveillance respiratoire. Le système serait payé par l'achat de jetons qui fourniraient un certain nombre d'heures de courant, la nuit notamment.

► Une maison avec terrain attenant de 1 870 m<sup>2</sup> est à vendre place de la Gare. L'estimation de l'ensemble a été fixée entre 75 000 et 85 000 €. Suite à une visite, la construction de la maison ne permet pas de rénovation ou transformation en appartements et la démolition est impérative. Un devis pour cette dernière prestation a été obtenu, s'élevant à 35 000 € HT, soit 42 000 € TTC. Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal ne peut proposer plus de 40 000 € pour l'achat de l'ensemble. Cette proposition a été faite aux propriétaires qui n'ont pas encore pris de décision.

► en 2017 et 2018, le SYDED a installé un réseau de 47 bornes de recharge de véhicules électriques dans le département du Doubs. Le système de fonctionnement proposé par le SYDED à l'origine et jusqu'au 31 décembre 2021 est fortement déficitaire pour lui. Sur trois options proposés par le SYDED à partir du 1er janvier 2022, le Conseil municipal a choisi de retenir l'option 3 qui est le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SYDED.

► Le Conseil municipal a retenu la proposition du Cabinet ANDRÉ de Pontarlier, pour la maîtrise d'œuvre des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable dans la Grande Rue, qui seront réalisés en même temps que la mise en séparatif du réseau d'assainissement. Le coût de la prestation s'élève à 10 000 € HT.

► Approbation du plan de financement des travaux de construction du réseau d'eau potable dans la Grande Rue, comme suit : Subvention CDD 30 % : 93 600 € - Emprunt : 200 000 € - Fonds Libres : 18 400 € - Total : 312 000 €.

► Approbation du plan de financement des travaux de construction du réseau séparatif d'assainissement rue de la Fromagerie – Grande Rue, dont le coût prévisionnel, y compris la maîtrise d'œuvre, s'élève à 329 900 € : Subvention CDD 30 % : 98 970 € - Emprunt : 200 000 € - Fonds Libres : 30 930 € - Total : 329 900 €.

► Adoption du courrier public à adresser aux parlementaires, relatif à la demande des communes de rendre facultatifs les transferts de compétences des Communes aux Communautés de Communes, pour l'eau et l'assainissement.

► Fixation à 675 € de la participation des Communes pour l'accueil des enfants de primaire extérieurs à la Commune et à 750 € pour celle des enfants de maternelle.

► Accord pour vendre au candidat qui en a fait la demande, une parcelle de terrain à bâtir au lotissement de l'Isle, lot 3 cadastré section ZO 160 de 697 m<sup>2</sup>, 6 rue de l'Isle, au prix de 49 € le m<sup>2</sup> TTC, soit 34 153 € TTC, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

► Renouvellement de la location de deux terrains communaux à l'agriculteur qui les exploite actuellement, pour une durée de 9 ans, soit du 01/01/2021 au 31/12/2029, pour un montant annuel de 38,20 € pour l'un et 56,89 € pour l'autre.

► Renouvellement de la location d'un terrain communal à l'agriculteur qui l'exploite actuellement, pour une durée de 9 ans, soit du 01/01/2021 au 31/12/2029, pour un montant annuel de 45,61 €.

► Approbation du plan de financement des travaux de rénovation et de sécurité Place de l'église – Grande Rue, depuis la Place de l'église jusqu'à la mairie, dont le coût prévisionnel s'élève à 835 442 € : Etudes : 9 350 € - Maîtrise d'œuvre 7 % : 54 043 € - Travaux : 772 049 € - Total : 835 442 €.

Plan de financement comme suit : Région : 250 632 € - DETR : 230 000 € - Subvention CDD : 100 000 € - Emprunt : 150 000 € - Fonds Libres : 104 810 € - Total : 835 442 €.

► Suppression du budget annexe Bois TVA, dont les opérations seront intégrées à la comptabilité du budget communal au 01/01/2022. L'activité exploitation forestière sera individualisée dans un service afin de satisfaire aux obligations déclaratives d'ordre fiscal.





## Nos citoyens

### Naissances

- Louna CUSSEY ..... le 7 septembre 2021
- Yuna SALVI ..... le 24 septembre 2021

### Décès

- Michel BARTHOULOT ..... le 24 octobre 2021
- Guy DORSO ..... le 29 octobre 2021
- Michel BESANÇON ..... le 5 décembre 2021
- Roger PERNET ..... le 5 décembre 2021
- Christian IOTTI ..... le 7 décembre 2021
- Geneviève HARDY née DORAS ..... le 22 décembre 2021

Nous avons également appris les décès de : Jeannine PELLETIER née PHILIPPON le 6 décembre 2021 et Jeannine GUERRE née BUGNET le 9 décembre 2021.

## Informations

**L'opération brioches** a eu lieu dans le courant de la semaine du 20 au 26 septembre 2021. Elle a permis la vente de 400 brioches et de verser à l'APEI d'Arbois et région, la somme de 2 118,60 €. Nous remercions vivement les courageux vendeurs bénévoles qui n'ont pas hésité à donner de leur temps pour le bien-être des personnes vulnérables, ainsi que les généreux acheteurs qui ont donné pour la même cause et vous disons : à l'année prochaine !

Si de nouveaux bénévoles souhaitent participer à cette opération, qu'ils n'hésitent pas, dès à présent, à se faire connaître en Mairie.

**Découvrez le numérique** avec votre Conseiller numérique France Service, à la Mairie d'Arc et Senans : il accompagne tous les publics vers leur autonomie en faisant découvrir les technologies, services et médias numériques, les outils et leurs usages au quotidien. Concrètement, le Conseiller numérique accompagne l'utilisateur pour :

- maîtriser les bases du numérique
- prendre en main un équipement informatique
- envoyer, recevoir, gérer ses courriels
- aider dans vos démarches administratives en ligne
- installer et utiliser des applis utiles sur son smartphone

Et plus généralement : échanger avec ses proches ; trouver un emploi ou une formation ; accompagner son enfant ; découvrir les opportunités de son territoire ; mieux connaître le numérique...

Chaque lundi de 9 h 30 à 12 h 00 à la Mairie d'Arc et Senans. Vous pouvez dès à présent prendre rendez-vous au : 06 75 34 98 85.

**Le calendrier** de collecte des ordures ménagères et du tri pour l'année 2022 est à votre disposition en Mairie. Il est à noter que le jour de relève des bacs de tri a changé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, puisque c'est dorénavant le mardi, semaines impaires. Il faut bien entendu, sortir les bacs le lundi soir pour qu'ils soient relevés le lendemain.

Un nouveau jeu de grimpe qui ne manquera pas de ravir les enfants est en cours d'installation dans l'aire de jeux située devant le groupe scolaire.

# Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

## Jean-Baptiste RONDOT (1827-1886)

Descendant d'une ancienne famille du village, Jean-Baptiste Rondot nous a laissé plusieurs cahiers manuscrits dans lesquels il a transcrit le fruit de ses recherches sur l'histoire de son village. C'est après son retour au pays de son enfance, vers 1860, qu'il entreprit son travail d'investigation dans les archives de la commune, lors de ses différents mandats de Conseiller municipal et d'adjoint au maire entre 1865 et 1874. Rédigé à partir de 1879 et intitulé « Statistique historique complète du village d'Arc et Senans », cet important travail de recherche nous présente un tour d'horizon détaillé du village de cette époque, mais aussi de ses contemporains, destiné à être présenté à la Société d'Émulation du pays de Montbéliard dont il faisait partie, mais n'a malheureusement pu être publié, en raison du décès prématuré de son auteur. On peut légitimement lui rendre hommage pour le travail accompli et faire en sorte qu'il ne tombe pas dans l'oubli.

Paris, le 11 août 1874.



Photo extraite  
des documents de  
J.B. Rondot.

Jean-Baptiste Rondot, né le 11 août  
à Arc-et-Senans (1827).

Troisième enfant d'une fratrie de cinq, Jean-Baptiste Rondot naît à Senans le 11 août 1827. Fils de Jean-François Rondot, cultivateur à Senans au numéro 8 de l'actuelle rue de la Fromagerie, à l'emplacement du pavillon Rondot et d'Anne Pierrette Pernot, originaire de Liesle. Sa mère décède en 1834, alors qu'il n'a que 7 ans. Jean-François Rondot, son père, épouse alors en secondes noces Jeanne Françoise Démillière à Arc et Senans le 28 janvier 1835.

En 1836, la famille Jean-François Rondot et leurs quatre enfants, Jean-Denis (1823), Jean-Claude (1825), Jean-Baptiste, dit « Jeanjean » (1827) et Jeanne-Rose (1831), sont recensés à Senans, leur cinquième enfant, Jean-François, né en 1829, est décédé en 1830.

Dès 1851, Jean-Baptiste n'est plus recensé au village et nous ne disposons que de peu d'informations tant sur la première période de sa vie que sur son éducation scolaire, sans doute sérieuse au vu de ses travaux manuscrits. Cependant, d'après les entrées figurant dans les registres des Formalités Hypothécaires de Besançon, dans lesquels il est qualifié, entre autres, d'ancien militaire, on peut déduire qu'il a séjourné quelque temps dans l'armée. (AD25 4Q2/314, première entrée en 1856).

Il épouse à Paris le 11 janvier 1859 Louise Sifflet, née en 1824 à Villers-Farlay. Tous deux résident à Paris, à La Chapelle St-Denis, ancienne commune de la Seine, incorporée en 1860 à la ville de Paris, lui au 30 de la rue Cavé et elle au 33 de la rue de la Victoire. Le mariage religieux quant à lui, est célébré à Notre Dame de Lorette. Lui est employé à la Compagnie des Chemins de Fer de l'Est, elle est lingère. On ne connaît pas la date exacte de son retour au pays, mais en 1865, Jean-Baptiste contribue en tant que Conseiller municipal à la vie du village, élu en 1865, puis en 1870, avec le poste d'adjoint, nommé officier de la garde nationale. Toujours en 1865, il construit un pavillon, aujourd'hui restauré, rue de la Fromagerie à l'emplacement de la maison de ses grands-parents paternels, acquise en 1864 (Acte du 2 août 1864 pardevant Me Monnin, notaire à Quingey - AD25, cote 3E57/89). L'année suivante, son épouse, Louise Sifflet décède le 14 mai à Arc et Senans, sans enfants. Il épouse alors en secondes noces le 21 mars 1867 Louise Démillière, d'Arc et Senans, fille du cousin germain de sa belle-mère ; quatre enfants naîtront de ce second mariage : Louis Casimir (1867), Eugénie (1869), Clémence (1871) et Aimé Constant (1873, décédé prématurément en 1895), tous nés à Arc et Senans, ces deux derniers inhumés dans le cimetière communal.



En 1872, la famille est encore recensée au numéro 80 de la rue des Forges de l'époque, qui se prolongeait alors jusqu'au champ de Foire. Cette partie de l'ancienne rue des Forges correspond à l'actuelle rue de la Fromagerie. Témoin dans un acte de décès du 4 août 1872, Jean-Baptiste est alors qualifié de cultivateur. En 1875, il vend son pavillon à un certain Jean-Baptiste « Jules » Clerget, originaire de Haute-Saône, employé comme valet de chambre à Paris et retourne à Paris, où on le retrouve au 104 rue Lecourbe, dans le 15ème arrondissement. Son épouse, Louise Démillière y décède le 19 avril 1878. Il était alors marchand de vin (Acte de décès de Louise Démillière). Toujours dans le répertoire des formalités hypothécaires, il est mentionné comme « ancien militaire au territoire d'Arc et Senans, rentier, débitant de tabacs à Paris ». En 1880, il réside à Villars-lès-Blamont, dans le Pays de Montbéliard, où il occupe la fonction de receveur ruraliste, profession souvent exercée par d'anciens militaires. C'est là qu'il décède accidentellement en 1886 lors d'un déplacement à pied à Douvans, en Suisse. Parti le 11 mars 1886, puis porté disparu, on ne le retrouva que le 17 avril sur le territoire de la commune de Dannemarie. Son décès fut imputé à une congestion pulmonaire, selon le Dr Tueffert de Montbéliard. (Le Petit Comtois des 19 mars et 21 avril 1886). Des irrégularités administratives ayant été constatées lors de son décès, un jugement du tribunal civil de Montbéliard en date du 29 juin 1888 régularisa la situation en officialisant son décès en date du 17 avril 1886 sur la commune de Dannemarie, avec transcription de ce jugement dans les registres concernés des deux communes pour l'année 1888. (Etat civil de Villars-les-Blamont).

[https://histoire-locale.pagesperso-orange.fr/Statistiques\\_Historiques\\_Rondot/Statistique-Historique\\_JB\\_Rondot.html](https://histoire-locale.pagesperso-orange.fr/Statistiques_Historiques_Rondot/Statistique-Historique_JB_Rondot.html)

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier, M-T. Cretin, P. Percier

Impression : AEMGRAPHIC - Lons-le-Saunier - n° 49316



## BILAN 2021

L'année 2021 a vu un certain nombre de réalisations sur la commune.

- ▶ **Agrandissement du Multi Accueil coût : 63 083 € subvention CDD 9 462 €**
- ▶ **Agrandissement du périscolaire coût : 190 003 € subventions : état 66 501 € + CDD 28 500 € + CAF 25 000 € + Effilogis 15 000 €.**
- ▶ **Création d'une classe passerelle coût : 230 006 € subventions : état 80 502 € + CDD 34500 + Effilogis 15 000 €.**
- ▶ **Aménagement des allées du cimetière coût 85 000 € subventions CDD 28 789 €.**
- ▶ **Achat de terrains** rue du Puits, coût 74 630 €. Ces terrains proches du centre sont destinés à l'agrandissement du centre commercial du Centre Bourg et à la création de logements. Ils sont inclus dans le PLU à l'étude.
- ▶ **Autres achats de terrains** rue de la Levée destinés à la création du prochain lotissement coût 124 480 €. La création de ce lotissement va nécessiter la mise aux normes de la rue de la Levée au droit du futur lotissement. Construction prévue pour la fin 2022.
- ▶ **Mise en informatique de la gestion du cimetière** coût 22 000 €. Ce travail consistait à reprendre toutes les concessions, les monuments et à mettre à jour le plan.
- ▶ **Réfection des trottoirs** rues de l'Espérance et des Carrières coût 63 044 €.
- ▶ **Poursuite de l'étude de renforcement des puits de captage eau potable.**  
Devis 90 000 €

- ▶ **Construction d'une clôture réglementaire** autour de la station de pompage 17 500 €.

Tous ces travaux ou achats ont été rendus possible grâce à un budget d'investissement de 1 220 610 € et un budget de fonctionnement de 1 352 994 €.





## PROJETS 2022

Un appel d'offres a été lancé en fin d'année 2021 pour la réalisation début 2022 de la mise en séparatif des eaux usées sur une partie de la rue de la Fromagerie et sur la Grande Rue, entre la place de l'église et la salle polyvalente. Le coût estimatif est de 329 900 €.

La conduite d'eau potable sur ce même tronçon devra aussi être changée par la même occasion avec reprise des branchements. Le coût est de 312 000 €. Pour ces deux réalisations nous n'avons pas encore le montant des subventions qui seront accordées.

A la suite de ce chantier nous en profiterons pour rendre accessibles les trottoirs par l'élargissement de ceux-ci à 1,50 ml au minimum. Cela passera par la réduction de la largeur de la route départementale. La place de l'église sera également réaménagée, le débouché de la rue des forges sera en face de la rue de la Fromagerie et plus en face du Kebab, ce qui était particulièrement dangereux. Le même nombre de places de parking sera conservé, celles-ci seront distribuées par pavés de 5 ou 6 places afin de faciliter leur utilisation.

Notre appartenance aux petites citées comtoises de caractères nous apportent par la région des subventions non négligeables.

Fin 2022 nous entreprendrons la création du lotissement rue de la Levée celui de la rue de l'Isle étant quasiment complet. Nous attendons la confirmation d'achat de deux parcelles dont le financement a été demandé par les acheteurs auprès des banques.

L'étude et la réalisation du renforcement des puits de captage devraient arriver à son terme et conduire aux travaux nécessaires.

Le Conseil étudie la possibilité de confier la gestion des appartements à un prestataire. Des contacts ont été pris avec habitat 25 à cet effet.

Poursuite également de l'étude de l'agrandissement de la MARPA par le SIVU du Val de Loue.

